

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 1^{er} juillet 2022

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 28 en visioconférence*)

Votants : 38 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 38

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS

Délibération n°2022.07.05/317

**Désignation du lauréat de
l'appel à projet
et de son projet « RENAISSANCE
BY CARIBBEAN CINEMAS »
pour la valorisation
du foncier de l'ex-cinéma La Renaissance
qui aura en charge la conception,
le financement, la construction,
l'exploitation et l'entretien
d'un ensemble immobilier
à destination d'activités
visant à renforcer l'attractivité de
l'agglomération CAP Excellence
et le centre-ville de Pointe-à-Pitre**

Rapporteur

Mme Francesca FAITHFUL

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 19 JUIL. 2022

- publication sur le site internet ou notification,

le : 19 JUIL. 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	5^{ème} séance
Séance du 8 juillet 2022	

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 8 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDDENT (5^{ème} vice-président)*- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)*- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)*- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)*- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR*- M. Fulbert HENRY*- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Dominique THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autres conseillers communautaires : Mme Solange LE BLANC à M. Didier MERIDAN

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Magaly MARCIN

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION

Autre conseillère communautaire : Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

Autre conseillère communautaire : Mme Nadège THEOPHILE

Nombre de conseillers absents non excusés : 5

Vice-présidents : Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. Alain SOREZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2011.09.04/175 du conseil communautaire du 19 septembre 2011 portant sur l'acquisition de l'ex-cinéma La Renaissance (parcelle cadastrée AL 275 d'une surface de 907 m²) ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité rendu par la commission du lundi 17 juin 2022 en faveur du projet de CARIBBEAN CINEMAS : « RENAISSANCE BY CARIBBEAN CINEMAS » ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – De désigner la société CARIBBEAN CINEMAS comme lauréat de l'appel à projet (AAP) lancé par CAP Excellence pour la valorisation du foncier de l'ex-cinéma La Renaissance. Il aura en charge la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un ensemble immobilier à destination d'activités cinématographiques et de restauration permettant de renforcer l'attractivité de l'agglomération CAP Excellence et le centre-ville de Pointe-à-Pitre.

ARTICLE 2 – D'approuver le projet exposé par la société CARIBBEAN CINEMAS « RENAISSANCE BY CARIBBEAN CINEMAS » conformément à l'offre remise lors de la phase 2 de cet AAP :

OBJECTIF : Faire de La Renaissance un lieu dédié au 7^{ème} art afin de ramener une offre cinématographique en centre-ville mais aussi d'en faire un outil culturel incontournable avec des activités destinées à stimuler la fréquentation du lieu.

Se définit comme un cinéma de proximité, un lieu d'animation de la vie sociale et culturelle ouvert sur l'espace public avec un concept basé sur la culture caribéenne.

Le projet proposé par CARIBBEAN CINEMAS occupe une surface utile de 1.659 m² et s'étend sur 4 niveaux (RDC/R+1/R+2/R+3). Estimation de l'investissement : 8.500.000 €.

La mise en service de l'équipement est prévue courant 2024.

Les activités proposées sont les suivantes :

- **CINEMA**

Construction de 5 salles de cinéma de taille moyenne :

- 2 salles de 80 places (147 m² chacune) – R+1
- 2 salles de 116 places (185 m² chacune) – R+3
- 1 salle premium de 38 places (148 m²) -R+2.

La capacité totale est de 430 sièges.

Une salle est particulièrement équipée pour la production de pièces de théâtre (rideau polichinelle, loges, ...).

Les salles pourront être privatisées pour des séminaires d'entreprises, réceptions et conférences.

Offre cinématographique variée :

- Films « Grand public »

- Films « Art & Essai » (30% des séances en films « Art et Essais », en général c'est 13% à 18%) associée à une politique d'animation régulière et d'éducation à l'image

Objectif : obtenir le label « Art & Essai » par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Objectif : atteindre 100.000 entrées annuelles.

- **COWORKING / SALLE DE REUNION (100 m²) + CINEMATHEQUE (45 m²)**

Situé au R+1 du bâtiment.

Surface de 100 m² dédiée à la pratique culturelle, site équipé pour favoriser les échanges, les rencontres et les innovations.

Pourra accueillir une salle de réunion, un espace détente, une dizaine de postes de travail et un mobilier connecté.

Dispositif national « Mirco-Folie » avec la collaboration de Ciné Woulé – Objectif : éducation artistique et culturelle et promouvoir la diversité.

Espace d'un nouveau genre pour démocratiser la pratique culturelle et développer l'accueil des différents types d'entreprises et entrepreneurs du tissu économique local.

1^{ère} cinémathèque des Antilles (45 m²) en collaboration avec l'association pour le développement du cinéma d'art et d'essai (APCAG) et mettre en valeur le patrimoine audiovisuel de la Guadeloupe et de La Caraïbe.

- **RESTAURANT (128 m²)**

Construit sur 2 niveaux (RDC et R+1) avec une façade vitrée donnant sur la place de La Victoire

La gestion de ce restaurant sera déléguée avec une entrée indépendante du reste de l'équipement.

- **HALL D'EXPOSITION (128 m²)**

Situé au RDC, il permettra l'exposition d'œuvres d'artistes.

ARTICLE 3- D'autoriser le président de CAP Excellence à continuer les négociations en vue de signer tous les actes nécessaires pour la réalisation de ce projet et notamment la signature du bail à construction (parcelle cadastrée AL 275 d'une surface de 907 m²).

ARTICLE 4- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer toutes les conventions et partenariats nécessaires à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 5- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, au conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à la société CARIBBEAN CINEMAS ainsi qu'au comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2022

Le président



Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise à la société CARIBBEAN CINEMAS, le 19 JUIL. 2022
- Délibération transmise au comptable public, le 19 JUIL. 2022